

Benoit Daignault
President and Chief Executive Officer
Président et chef de la direction

Madame, Monsieur,

Pour les chefs d'entreprise d'aujourd'hui, la complexité de l'environnement commercial est davantage exacerbée par des pratiques de corruption dans le commerce international. Outre ses répercussions d'ordre moral, la corruption entrave la circulation libre et efficace de biens et de services et nuit à la croissance économique. Si votre entreprise se fait prendre dans une affaire de corruption, même à son insu, elle s'expose à de graves conséquences.

En tant qu'organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada ayant pour mandat de soutenir les exportateurs et les investisseurs canadiens sur les marchés internationaux, Exportation et développement Canada (EDC) veut s'assurer d'offrir de l'information pertinente sur les questions liées au niveau du commerce international. C'est d'ailleurs dans cet objectif que nous avons préparé pour nos clients une brochure informative sur la lutte contre la corruption, [Faites échec à la corruption](#).

Il est recommandé aux entreprises actives à l'étranger de consulter la [Loi sur la corruption d'agents publics étrangers](#) et le [Guide de bonnes pratiques](#) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Transparency International Canada*, la section canadienne du chef de file non gouvernemental, propose également une [liste de contrôle de la conformité aux mesures anticorruption](#) (en anglais) qui peut vous être utile.

Pour éviter les risques de corruption, il importe de comprendre à fond les lois canadiennes en matière de corruption afin que votre entreprise ait les politiques et procédures requises en place et que vos employés, mandataires, partenaires et représentants soient bien sensibilisés à ce problème.

J'espère que vous trouverez ces renseignements utiles et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Le Président et chef de la direction



Benoit Daignault